

Division des élèves et d'appui aux établissements
Bureau des collèges
Affaire suivie par : Amélie BOULANGER
Tél : 03 81 65 48 50
Mél : ce.college25@ac-besancon.fr
DSDEN du Doubs
26 avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex

Besançon, le 8 janvier 2024
L'Inspecteur d'académie, Directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Doubs

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs des
écoles publiques et privées du Doubs
s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale du 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les Principaux des
collèges publics et les Directeurs des collèges
privés

Monsieur le Directeur du Conservatoire à
Rayonnement Régional

Madame la Directrice du Conservatoire de
Musique, Danse et Art dramatique du Pays de
Montbéliard

Objet : Admission en Classe à Horaires Aménagés Musique Instrument - Danse - Voix et Arts du spectacle (CHA)

Entrées en 6^e, 5^e, 4^e et 3^e – Rentrée 2025.

- Arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et collèges.
- Circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges.
- Convention cadre relative à l'organisation des classes à horaires aménagés de collège pour les élèves du Doubs du 2 mai 2022.

Les Classes à Horaires Aménagés (CHA) se localisent comme suit dans le département du Doubs :

- ⇒ Collège Clairs soleils - Besançon, à **dominante Voix** / ☎ 03.81.61.34.34
- ⇒ Collège Diderot - Besançon, à **dominante Instrument** / ☎ 03.81.51.04.33
- ⇒ Collège Victor Hugo - Besançon, à **dominante Instrument** / ☎ 03.81.81.18.56
- ⇒ Collège Victor Hugo - Besançon, à **dominante Danse** / ☎ 03.81.81.18.56
- ⇒ Collège Lou Blazer – Montbéliard, à **dominante Arts du spectacle : théâtre – danse – Voix soliste** / ☎ 03.81.98.29.44

Procédures d'admission en Classe à horaires aménagés
À Besançon : Collèges Diderot, Victor Hugo, Clairs soleils
À Montbéliard : Collège Lou Blazer

1. Première étape

À Besançon et Montbéliard, les directeurs d'école et les principaux de collège sont chargés de remettre les notes d'information relatives à l'admission en CHA (annexe 1) et les demandes d'admission (annexe 2) aux élèves et représentants légaux qui en font la demande.

À Montbéliard, se tiendra une réunion d'information, à destination des élèves et de leur famille :

18 février 2025, à 18h00 au Conservatoire

À Besançon, se tiendront des réunions d'information, à destination des élèves et de leur famille :

Le 27 janvier 2025 à 18h00, au collège Victor Hugo

Le 28 janvier 2025, à 17h00 au collège Diderot

Les 3 et 4 février 2025 à 17h30 au collège Clairs Soleils

2. Deuxième étape

À Besançon et Montbéliard, les représentants légaux devront retourner à l'école (pour un élève susceptible d'entrer en 6^e) et au collège (pour une demande d'entrée en 5^e, 4^e ou 3^e) la demande d'admission en CHA :

- Pour une demande d'entrée en CHA Instrument (Besançon V.Hugo) : Annexe 2A.
- Pour une demande d'entrée en CHA Instrument (Besançon D.Diderot) : Annexe 2E.
- Pour une demande d'entrée en CHA Danse (Besançon V.Hugo) : Annexe 2B
- Pour une demande d'entrée en CHA Voix (Besançon Clairs Soleils) : Annexe 2C
- Pour une demande d'entrée en CHA Arts du spectacle (Montbéliard Lou Blazer) : théâtre – danse – Voix soliste : Annexe 2D

Toute demande d'admission retournée par les familles à l'école ou au collège à Besançon devra impérativement contenir l'impression de l'accusé de réception reçue par mail lors de leur demande de candidature conjointe dématérialisée sur le site internet du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole (www.conservatoire.grandbesancon.fr)

Les équipes pédagogiques complètent les fiches d'évaluation et transmettent, **par voie numérique**, l'ensemble du dossier constitué de :

- 1/ la fiche Demande d'admission en classe CHA (Annexe 2)
- 2/ la fiche Evaluation (Annexe 3)
- 3/ l'accusé de réception de la candidature réalisée sur le site internet du Conservatoire du Grand Besançon Métropole.

à :

ce.college25@ac-besancon.fr

Date limite : 21 février 2025 pour Besançon, 21 mars 2025 pour Montbéliard

L'étude des candidatures se fait selon 2 modalités distinctes :

- 1. Sur dossier** : pour les élèves issus d'une CHA ou ayant suivi un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.
- 2. Sur dossier avec une mise en situation de pratique musicale ou chorégraphique** : pour les élèves qui ne sont ni issus d'un dispositif CHA, ni déjà inscrits dans un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.

► **À Besançon** : La mise en situation se fera au sein du Conservatoire, en présence d'enseignants du conservatoire et des collèges concernés :

Mise en situation de pratique instrumentale : 16 avril 2025

Mise en situation de pratique chorégraphique : 16 avril 2025

Mise en situation voix : 16 avril 2025 de 9h00 à 10h30

► **À Montbéliard**, l'audition d'admission se fera au sein du collège Lou Blazer, en présence d'enseignants du conservatoire et du collège concerné : **1^{er} avril 2025**

3. Troisième étape : tenue de la commission départementale d'admission

La commission départementale d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants : appétence pour les pratiques musicales ou chorégraphiques, compétences perceptives de mémorisation et de concentration et aussi, projet personnel et motivation. Cette commission départementale arrêtera la liste des élèves retenus (liste principale et liste complémentaire).

Composition de la commission d'admission en CHA :

Sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant :

- les principaux des collèges concernés
- le professeur d'éducation musicale concerné
- le conseiller pédagogique départemental en éducation musicale
- le conseiller pédagogique EPS et/ou musique du 1^{er} degré
- le responsable de la structure musicale concernée ou son représentant
- deux représentants des parents d'élèves désignés par l'Inspecteur d'académie

La commission départementale d'admission en Classe à Horaires Aménagés se réunira :

À Besançon :
13 mai 2025 à 14h00

À Montbéliard :
5 mai 2025 à 10h00

Après avis de la commission, l'IA-DASEN affectera les élèves dans les collèges concernés.

Les résultats de la commission d'admission en classe CHA seront communiqués par courrier aux familles par la DSDEN - Division des élèves et d'appui aux établissements **fin mai 2025.**

L'Inspecteur d'académie, directeur
académique des services de
l'Éducation nationale du Doubs



Samuel ROUZET